



Qui assume les charges d'entretien d'ascenseur ?

Par **Polemon**, le **27/02/2019** à **11:34**

Bonjour,

Je suis locataire en vertu d'un bail professionnel de 2012.

Aux termes de ce bail, je dois rembourser au bailleur toutes les charges quelqu'en soit la nature, y compris les frais d'entretien des parties communes.

Seulement voilà. Le syndic m'envoie les factures d'entretien d'ascenseur en me demandant de les régler à la société d'entretien.

Dois-je les régler ou est-ce au syndic de les régler puis à mon propriétaire de les récupérer auprès de moi ?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **27/02/2019** à **16:21**

bonjour,

comme locataire, vous n'avez aucun lien juridique avec le syndic de copropriété.

le syndic envoie les charges de copropriété à votre bailleur copropriétaire et votre bailleur vous facture les charges locatives.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32336>

salutations

Par **Polemon**, le **27/02/2019** à **16:23**

Merci pour votre réponse.

Vous m'avez envoyé un lien relatif au bail commercial.

Cela s'applique-t-il au bail professionnel ?